

2020-02-032-DR/CP

nomenclature: 1.1.7

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 FEVRIER 2020

OBJET : MODIFICATIONS DE MARCHÉ DE FOURNITURE D'ÉNERGIE, EXPLOITATION, MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, DE VENTILATION ET D'EAU CHAUDE SANITAIRE POUR LES MEMBRES DU GROUPEMENT DE COMMANDES

L'an deux mille vingt, le douze février, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. HERVELIN, Mme BAULON, M. GONZALES, M. LAPEBIE, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, Mme MOUNIER, M. SALLABERRY, Mme PICAT, M. COUTIER, M. GARANS, Mme SAINT-AUBIN, M. DUBUS, M. SAUBIETTE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. AJA, M. ROBLES, Mme FAURE, M. POULAERT

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

M. LECERF	procuration à	M. PERRET
Mme MONTAUCET	procuration à	M. LAPEBIE

ABSENTS :

Mme CAMBRONERO, Mme BISBAU, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26 à l'ouverture de la séance
27 au point n° 2020-02-001-DGS

Nombre de pouvoirs: 2

Nombre de votants : 28 à l'ouverture de la séance
29 au point n° 2020-02-001-DGS



2020-02-032-DR/CP - MODIFICATION DU MARCHÉ DE FOURNITURE D'ÉNERGIE, EXPLOITATION, MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, DE VENTILATION ET D'EAU CHAUDE SANITAIRE POUR LES MEMBRES DU GROUPEMENT DE COMMANDE

Monsieur le Maire rappelle que le marché d'exploitation des installations de chauffage a été conclu le 21 juin 2018 avec la Société Engie Solutions (nouvelle dénomination de Engie-Cofely de puis le 01 janvier 2020). Ce marché comprend des prestations de fourniture d'énergie, de maintenance et d'investissement pour le groupement de commandes composé de la Ville, du CCAS de Tarnos et du Syndicat Intercommunal pour le Parc des Sports de Boucau Tarnos

Les prestations ont débuté le 01 juillet 2018 pour une durée de 5 ans, jusqu'au 30 juin 2023. Le montant global du marché à la date de signature de 897 749 euros HT.

Le marché a fait l'objet de deux modifications de contrat consistant en l'intégration de la maintenance des chambres froides de la cuisine centrale, l'intégration et maintenance du bâtiment B1 du nouveau Centre Technique Municipal et la fixation d'un objectif de chauffage pour l'eau chaude sanitaire du complexe sportif Léo Lagrange.

Aujourd'hui, il convient d'intégrer la maintenance de la nouvelle chaudière à l'école municipale de musique, d'acter la hausse des cibles de chauffage à 20,5 °C pour les bâtiments chauffés actuellement à 20°C (crèches et écoles maternelles) et à 19°C (bâtiments autre que installations sportives), d'intégrer l'impact de la hausse des tarifs du gaz fourni par Gaz de Bordeaux dans le contrat avec notre exploitant et enfin de modifier la répartition des travaux prévus dans le P3 (suppression de certains travaux et intégration de nouveaux travaux sur l'école F.Concaret).

Le détail des prestations est précisé dans la modification de contrat jointe.

Le Conseil municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer les modifications de marché correspondantes.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu le code de la commande publique et notamment l'article L2194-1 relatif aux modifications de contrat,

Vu la délibération 2018-02-026 du 7 février 2018 passée en application de l'article 21-22-21 autorisant M. le Maire à lancer la procédure de consultation en appel d'offres,

Vu la décision du Maire 2018-298 du 18 juin 2018 attribuant après mise en concurrence le marché à l'entreprise Engie-Cofely Agence Adour Pyrénées à Bayonne,

Vu le contrat signé le 21 juin 2018 relatif à la fourniture d'énergie, exploitation, maintenance des installations de chauffage, de ventilation et d'eau chaude sanitaire



Vu le projet de modification de contrat intégrant les nouveaux tarifs du gaz, la hausse des températures et la nouvelle chaudière de l'école municipale de musique,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 07 février 2020

DÉLIBÈRE

APPROUVE le projet de modifications de contrat sur le marché conclu avec la Société Engie Solutions concernant les prestations sur la nouvelle chaudière de l'école municipale de musique à compter du 1^{er} mars 2020 et jusqu'à la fin du contrat initial, la hausse de des températures de chauffage à 20,5°C à compter du 17 février 2020 et jusqu'à la fin du contrat initial, la nouvelle répartition des travaux pour le P3 pour un montant de 33 385,90 euros HT pour la durée du marché.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les modifications de contrat correspondantes.

DIT que les sommes sont prévues aux budgets ;

Votants : 29

Votes exprimés: 29

Pour: 29

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 13 février 2020

Le Maire

